



## Délai de déclaration d'un arrêt de travail dépassé

Par **PILET MYRIAM**, le **16/02/2018** à **14:56**

Le 6 Novembre 2017 je me suis fait mal en déplaçant une machine pensant qu'il n'y avait rien de grave je n'en ai pas parlé puis en 15 jours une douleur s'est installée aujourd'hui je suis suivi par un kiné depuis trois mois, je n'ai pas eu d'arrêt de travail d'après l'IRM j'ai un traumatisme du tendon et du long biceps de type tendineuse.

Sur les conseils de mon médecin j'aimerais savoir si il y a une possibilité de déclaration de cet accident du travail à posteriori au cas où on en arriverait à une chirurgie.

A savoir que j'ai un témoin qui était avec moi ce jour là.

Merci pour votre réponse

Cordialement

Myriam

Par **P.M.**, le **16/02/2018** à **16:14**

Bonjour,

Vous pouvez toujours demander à l'employeur de faire une déclaration tardive ou s'il refuse de la faire directement à la CPAZM mais reste à savoir si la CPAM acceptera de reconnaître l'accident du travail car cela paraît incroyable d'attendre si longtemps en plus en ayant dû subir des soins...

Par **PILET MYRIAM**, le **16/02/2018** à **16:56**

Disons que j'en avais parlé à la rh peu de temps après mais le délai des 48h était dépassé, elle m'a dit pas de recours c'est mon médecin qui m'a parlé d'un délai de 2 ans en le déclarant directement à la CPAM et avec témoin et je voulais m'en assurer

Myriam

Par **P.M.**, le **16/02/2018** à **18:18**

Il n'est pas sûr que le témoignage suffise...

Par **PILET MYRIAM**, le **16/02/2018** à **19:05**

Pourriez vous m'en dire un peu plus, que serait il susceptible de demander  
Cordialement  
Myriam

Par **P.M.**, le **16/02/2018** à **19:22**

L'employeur sera interrogé également et tout dépend aussi de la valeur du témoignage de ce qu'il relatera...  
Ce qui pourrait avoir de l'importance c'est la raison pour laquelle vous n'avez pas prévenu l'employeur immédiatement mais seulement "peu de temps après" si la rh veut bien le reconnaître...  
D'autre part, seront vraisemblablement analysés les actes médicaux...

Par **PILET MYRIAM**, le **16/02/2018** à **19:47**

Merci pour vos réponses et votre temps  
Cordialement  
Myriam